

## RÉSUMÉ

1. Le Nigéria a bénéficié, durant plusieurs années, d'une vigoureuse croissance économique dont la moyenne annuelle à prix constants dépasse les 6% depuis 2005. Cette croissance est assez générale, mais le commerce de gros et de détail, les communications et l'agriculture y contribuent de manière prépondérante. Malgré le niveau élevé des cours du pétrole, l'importance du secteur pétrolier pour l'économie nationale a en fait diminué, puisque sa contribution au PIB est tombée de 27% à 16% durant la période 2003-2009. Toutefois, même si l'industrie pétrolière et gazière emploie une main-d'œuvre relativement peu nombreuse, elle demeure vitale pour l'économie car elle représente plus de 90% des exportations et 80% des recettes publiques, et constitue en outre la principale cible de l'investissement étranger direct.

2. Les échanges internationaux du Nigéria ont plus que doublé sur la période 2003-2009; les exportations sont passées à près de 50 milliards de dollars EU, tandis que les importations avoisinaient les 34 milliards. Le pétrole représente, en valeur, la quasi-totalité des exportations, mais les exportations de produits agricoles ont nettement progressé durant la période. Le Nigéria aligne progressivement son tarif douanier, principal instrument de sa politique commerciale, sur le tarif extérieur commun de la CEDEAO. C'est ainsi que la moyenne des taux de droits NPF appliqués est tombée de 29% en 2003 à 12% en 2009. Cependant, la moyenne des taux consolidés s'établissait à 118% en 2009, et seules 20% des lignes tarifaires sont consolidées. Conjugué à la portée modeste des consolidations, l'écart considérable entre la moyenne des taux NPF appliqués et la moyenne des taux consolidés rend le tarif douanier très imprévisible et décourage fortement l'investissement.

3. Outre les droits de douane, le Nigéria applique aux importations un certain nombre d'impositions additionnelles qui varient d'un

produit à l'autre et peuvent augmenter considérablement le coût des activités économiques. Il existe aussi quelques incohérences entre la fiscalité des importations et celle des produits locaux. Par exemple, la perception du droit d'accise ne touche pas les importations, mais seulement les produits locaux. En plus d'être assujetties aux droits de douane et autres impositions, les marchandises importées par voie routière ne peuvent être conteneurisées, ce qui constitue un obstacle additionnel au commerce régional et ne contribue guère à décongestionner les ports maritimes. Par ailleurs, le Nigéria a deux listes de prohibitions à l'importation: la Liste des importations strictement prohibées, qui se base sur des considérations de sécurité, de santé et de moralité, et la Liste des importations prohibées, qui sert principalement à protéger des branches de production nationales et qui a été constamment réduite ces dernières années.

4. Les exportations sont assujetties, elles aussi, à certaines impositions et restrictions. Toutes les exportations de marchandises font l'objet d'un prélèvement de 0,5% destiné à couvrir le coût de l'inspection avant expédition, même dans les cas où le pays de destination n'exige pas une telle inspection. Il y a aussi les marchandises dont l'exportation est interdite et l'on observe quelques discordances entre la liste de ces marchandises et celle des importations prohibées: l'importation de certains produits alimentaires est interdite en vue de réduire la concurrence pour les producteurs locaux, et d'autres produits alimentaires sont frappés d'une interdiction d'exportation pour des raisons de sécurité alimentaire. D'après les autorités, une législation abolissant la liste des exportations prohibées est en cours d'élaboration.

5. Les procédures douanières ont été simplifiées durant les six dernières années, avec l'introduction de systèmes améliorés et la poursuite de l'informatisation. Cependant, la législation douanière est dépassée et ne se prête pas à l'instauration de méthodes et techniques modernes de traitement et de

dédouanement. Une nouvelle législation destinée à remplacer la Loi sur la gestion des droits de douane et d'accise est en gestation et devrait être promulguée durant l'année en cours. Le projet de législation autorise l'utilisation des documents, signatures et paiements électroniques, ainsi que la mise en œuvre d'une gestion judicieuse des risques, de l'audit post-dédouanement et de procédures spéciales simplifiées pour les négociants remplissant les conditions requises. En outre, il renforce la structure des sanctions infligées pour garantir un niveau de dissuasion approprié.

6. Afin d'encourager l'investissement, le Nigéria offre un large éventail d'incitations – fiscales et tarifaires (droits d'importation) dans leur quasi-totalité – qui s'adresse aux entreprises produisant pour le marché intérieur comme pour les marchés d'exportation. De plus, il compte onze zones industrielles d'exportation placées sous la supervision de l'Office des zones industrielles d'exportation, et d'autres zones sont en cours de création. Malgré ces incitations, l'investissement étranger direct reste concentré dans le secteur du pétrole et du gaz. En vue d'améliorer les services offerts aux investisseurs, un Guichet unique pour l'investissement a été implanté en mars 2006 au sein de la Commission nigériane de promotion des investissements. Le Guichet unique regroupe les organismes responsables des processus, procédures et prescriptions en matière de permis d'entrée, de licences et d'autorisations d'entreprise; son objectif est de réduire les coûts d'entrée et d'établissement des entreprises en simplifiant les procédures et en accélérant le traitement des demandes.

7. Le Nigéria a promulgué en 2007 une nouvelle Loi sur les marchés publics, qui a donné naissance au Conseil national des marchés publics et au Bureau des marchés publics. Cette législation devrait permettre de réduire la corruption et d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus de passation des marchés.

8. Au début des années 2000, le Nigéria a fait des avancées considérables en matière de privatisation, programme qui se poursuit avec certains succès, par exemple les concessions octroyées pour l'exploitation des ports, lesquelles ont entraîné une amélioration des services. Toutefois, dans d'autres domaines les progrès ont été beaucoup plus lents, et dans d'autres encore, comme la sidérurgie et les télécommunications, les ventes ont été annulées. Pour l'heure, l'activité se concentre dans le secteur de l'énergie électrique.

9. Bien que le secteur du pétrole domine l'économie, l'agriculture revêt une plus grande importance pour la plupart des Nigériens car elle représente plus de la moitié de l'emploi. La production agricole est en augmentation constante depuis plusieurs années; elle bénéficie d'une amélioration des prix, d'un environnement politique plus stable et de la réévaluation du naira. Toutefois, le secteur fonctionne encore bien en deçà de son potentiel et fait face à des défis considérables. Outre la taille modeste des exploitations, le faible taux de mécanisation et d'utilisation des intrants et l'insuffisance des infrastructures, il faut remédier à de nombreux autres problèmes dont l'un, et non des moindres, est le niveau élevé des pertes après récolte – imputable aux parasites, aux problèmes de transport et aux mauvaises conditions d'entreposage. Certains de ces problèmes sont abordés dans le cadre des programmes en cours. De plus, un projet de loi axé sur le régime foncier a été élaboré mais n'a pas encore été présenté à l'Assemblée nationale. L'amélioration du mode de faire-valoir des terres permettrait aux agriculteurs d'obtenir un meilleur accès au crédit, car leurs terres pourraient servir de garanties pour des prêts.

10. Essentiel pour l'économie nationale, le secteur du pétrole et du gaz est confronté lui aussi à des défis, et sa production est largement inférieure à son potentiel en raison des lacunes sécuritaires et des dommages infrastructurels qui en résultent, ainsi que des fuites et des vols au niveau des oléoducs. La complexité du système de politiques, taxes,

---

loyers, redevances et autres règles et impositions décourage elle aussi l'investissement. Le nouveau projet de loi sur l'industrie pétrolière, qui a été présenté à l'Assemblée nationale, permettrait de clarifier et simplifier ce système, en plus de remédier aux éventuels conflits d'intérêts des organismes d'État qui investissent dans le secteur et en supervisent l'activité. Dans le secteur des produits pétroliers d'aval, le Nigéria demeure un importateur net de produits pétroliers raffinés, car ses raffineries fonctionnent en deçà de leur capacité et ne peuvent répondre à la demande intérieure, tandis que la subvention au carburant favorise une consommation plus importante tout en grevant considérablement les recettes publiques.

11. Malgré les vastes réformes qu'il a mises en œuvre ces dernières années, y compris la création de la Commission nationale de réglementation de l'électricité (NERC), le Nigéria souffre encore d'une insuffisance de moyens pour la production, le transport et la distribution de l'électricité. Adoptée en 2005, la Loi de réforme du secteur de l'énergie électrique prévoyait la création de la NERC et l'élimination du monopole détenu par la Direction nationale de l'énergie électrique (NEPA). Pour encourager l'investissement dans le secteur de l'électricité, la loi de réforme du secteur instaure un certain nombre d'incitations fiscales dont une exonération temporaire pouvant durer jusqu'à cinq ans, des déductions pour amortissement accéléré, des déductions pour investissement, un allègement fiscal sur les dividendes et des exonérations fiscales pour les exportations d'électricité. Par ailleurs, la Feuille de route pour le secteur de l'énergie, dévoilée en août 2010, prévoit la cession des participations majoritaires dans les trois centrales thermiques et onze unités de distribution à des investisseurs privés; l'octroi de concessions au secteur privé pour les six centrales hydroélectriques; et la mise sous gestion privée de l'entreprise de transport d'électricité.

12. Durant la période considérée, des résultats satisfaisants ont été enregistrés dans le secteur des services pris globalement, et en particulier dans le secteur des télécommunications, qui a poursuivi sa rapide croissance et bénéficié du renforcement de la concurrence. En revanche, le secteur bancaire, qui a fait l'objet d'une consolidation en 2006, a subi en 2008 le contrecoup de la crise financière mondiale; les conditions de crédit se sont resserrées, et le ratio des prêts improductifs à l'encours total des prêts a augmenté. Les autorités ont pris un certain nombre de mesures pour assurer un flux régulier de crédit et de liquidités dans le système et pour préserver la solvabilité des banques. Ces mesures semblent avoir porté leurs fruits.

13. Selon plusieurs rapports, le Nigéria continue d'être perçu comme un pays très corrompu où il est difficile de mener une activité commerciale. Plusieurs mesures ont été prises pour corriger cette image, y compris des mesures législatives inscrites dans la Loi n° 5 de 2000 sur la corruption et autres délits similaires, et une réforme institutionnelle avec la création de la Commission de lutte contre la corruption et autres délits similaires. En outre, d'autres gouvernements ont engagé des procédures à l'encontre de résidents de leur pays (particuliers ou entreprises) qui avaient été impliqués dans des pratiques de corruption au Nigéria.

14. Malgré ses problèmes, l'économie nigériane continue de croître et de se diversifier. Toutefois, pour conserver son rythme actuel de croissance, elle doit se diversifier davantage pour moins dépendre du secteur pétrolier. Cela nécessitera des investissements massifs qui, d'après le plan de développement le plus récent (Vision 20:2020), devront provenir du secteur privé. Pour attirer les investissements privés, il faudra opérer de vastes réformes dans de nombreux domaines, y compris le droit de la concurrence, les infrastructures, l'accès au crédit et – ce qui est probablement la préoccupation la plus immédiate –

l'élaboration d'une réglementation appropriée pour les services publics. De plus, pour renforcer la confiance des investisseurs, il faudra une législation qui assure la sécurité des investissements à différents égards: régime de propriété, propriété intellectuelle, sécurité des contrats et autres. Les autorités sont conscientes de ces enjeux et ont élaboré des projets de textes législatifs qui s'attaquent à bon nombre d'entre eux. Toutefois, le passage de la planification et de la politique au changement législatif et à sa mise en œuvre s'effectue lentement. Dans certains cas, des projets de loi dont l'Assemblée nationale était saisie lors du précédent examen (en 2005) n'ont toujours pas été promulgués ou mis en application. Si les intentions officielles se traduisaient plus rapidement en actions concrètes, le climat de l'investissement, des affaires et du commerce en bénéficierait à tous égards. Lorsque tels a été le cas, par exemple

dans les domaines des télécommunications, du transport aérien et des services portuaires maritimes, les résultats ont été tout à fait spectaculaires.

15. Par ailleurs, le processus d'examen de la politique commerciale a fait ressortir des problèmes liés au manque d'information et à la mauvaise coordination entre les organismes publics, problèmes signalés dans différentes parties du rapport, qui rendent particulièrement difficile toute description ou évaluation des politiques commerciales du pays. De plus, faute de données précises et disponibles en temps voulu, il est très difficile de formuler des politiques, d'élaborer des législations et d'opérer des changements institutionnels; cela explique peut-être la lenteur de l'évolution de certains domaines au Nigéria.